

Le vocabulaire de l'assurance contre l'incendie

Gérard Parizeau

Volume 27, numéro 1, 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103360ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103360ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1959). Le vocabulaire de l'assurance contre l'incendie. *Assurances*, 27(1), 62–62. <https://doi.org/10.7202/1103360ar>

Le vocabulaire de l'assurance contre l'incendie

par

GÉRARD PARIZEAU

(Suite)

62

Wording

Voilà un excellent exemple du sens arbitraire que les techniciens donnent aux mots dont ils se servent dans leur métier. *Wording*, en assurance-incendie, désigne la pièce dactylographiée annexée à la police, qui décrit le sujet de l'assurance et qui mentionne les conditions particulières.

On traduit souvent par mot à mot, ce qui n'a aucun sens. L'expression, en effet, signifie « sans aucun changement ni dans les mots ni dans leur ordre » (Littré). Libellé a également ses partisans, mais il est inexact puisqu'il désigne la rédaction et non la pièce même.

Nous suggérons les mots formule descriptive qui s'appliquent à la plupart des cas, croyons-nous. Quand on veut préciser, on peut parfaitement parler de la partie manuscrite du contrat par opposition à la partie imprimée, qui contient, entre autres choses, les conditions statutaires.

On peut aussi employer le mot « tableau » quand la pièce contient une division de la somme assurée. Mais surtout, si l'on veut suivre l'exemple des Français, on dira intercalaire, qui indique bien le document qu'on intercale dans le contrat.

Wear and tear

C'est l'usure ou la détérioration normale d'une machine, d'un appareil ou d'un objet quelconque.